

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le dix-sept juillet, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : onze

Date de convocation du Conseil municipal : 9 juillet 2020

Nombre de vote : 11

**PRESENTS** : MM. GONON Florence, VENERA Christophe, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy,

**EXCUSES** : PINATEL François (pouvoir à JOUANNY Michèle), PHILIPPE Francine (pouvoir à SAUNIER Jean-Marc), JOUNNEAU Fanny (pouvoir à GONON Florence),

*Secrétaire de séance* : JOUANNY Michèle

### Délibération n° 2020/33 : Approbation du compte administratif 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, hors de la présence de Monsieur le Maire,

Réuni sous la Présidence de Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Bernard MICHEL, Maire,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'année 2019,

**DONNE ACTE** au Maire du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de 2018	- 40 564,96 €
Dépenses 2019	504 155,48 €
Recettes 2019	534 362,25 €
Résultat de l'exercice 2019	30 206,77 €
Résultat cumulé au 31.12.2019	- 10 358,19 €

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de 2018	111 806,15 €
Part affectée à l'investissement en 2019	111 806,15 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	2 013,50 €
Dépenses 2019	666 292,59 €
Recettes 2019	771 238,90 €
Résultat de l'exercice 2019	106 959,81 €
Résultat définitif au 31.12.2019	104 946,31 €

**APPROUVE** le compte administratif 2019,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire (104 946,31 €) à l'article 1068 (recette d'investissement).

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture :

Date d'affichage :